

INFORMATION INITIALE SUR LE DÉFAUT

DATE : Le 13 août 2026

1. NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE :

Jayco Inc. - Motorized Division - 903 South Main Street, Middlebury IN. 46540

2. CATÉGORIE(S) DE VÉHICULES TOUCHÉS :

Véhicule motorisé de classe C

3. MARQUE, MODÈLE(S) ET ANNÉE(S) DU MODÈLE :

Jayco Seneca de classe C 2026 et 2027, Jayco Seneca Prestige de classe C 2027 et Entegra Accolade de classe C 2026

Fabriqués entre le 27 janvier 2026 et le 20 juillet 2026

4. NUMÉRO(S) D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE (NIV) :

À la page 2

5. QUANTITÉ TOTALE DE VÉHICULES TOUCHÉS : 5 100% touchés

6. DESCRIPTION DU DÉFAUT :

L'étiquette de conformité indique une dimension de pneus erronée, soit 275/80R/22.5 au lieu de 295/80R/22.5, en raison d'une erreur de saisie de date par le service d'ingénierie. Cela constitue une non-conformité à la NSVAC 120, « Choix des pneus et des jantes pour les véhicules autres que les voitures de tourisme ».

7. RÉGLEMENTATION(S)/NORME(S) DE SÉCURITÉ :

Des renseignements erronés sur les pneus pourraient entraîner l'installation de pneus inadéquats sur le véhicule, ce qui augmenterait le risque d'une collision.

8. MESURES PRISES POUR CORRIGER LE DÉFAUT :

Les concessionnaires Jayco Inc. et les propriétaires de véhicules apposeront les étiquettes de conformité indiquant la dimension de pneus appropriée.

9. CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS :

Le 8 juillet 2026 Le groupe des véhicules motorisés de Jayco a informé le service de la conformité par courriel d'une situation où l'étiquette comportait des renseignements incorrects. Le service de la conformité a communiqué avec le groupe des châssis de Jayco afin de déterminer l'étendue des véhicules concernés.

Le 13 juillet 2026 L'incident a été examiné par le *Warranty Incident Review Committee* (WIRC). Les membres du WIRC ont décidé de transmettre le dossier au *Corrective and Preventive Action Committee* (CPAC) en raison d'un risque potentiel pour la sécurité.

Le 15 juillet 2026 Le *Corrective and Preventive Action Committee* (CPAC) - comité des mesures correctives et préventives - s'est réuni pour discuter de cet incident et a déterminé que des renseignements supplémentaires devaient être recueillis.

Le 5 août 2026 Le comité des mesures correctives et préventives (CPAC) s'est réuni pour discuter de cet incident et, après avoir déterminé l'étendue des véhicules concernés et la nature du problème, a transmis le dossier au *Safety Steering Committee* (SSC) - comité directeur de la sécurité.

Le 27 août 2026 Le comité directeur de la sécurité (SSC) a voté en faveur de la mise en œuvre d'un rappel pour non-conformité aux exigences de la NSVAC 120, « Choix des pneus et des jantes pour les véhicules autres que les voitures de tourisme ».

Jayco Inc. n'a connaissance d'aucune plainte ni d'aucune réclamation au Canada relativement à cette situation.

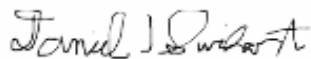
10. CALENDRIER DU RAPPEL :

Jayco Inc. enverra les avis de rappel aux concessionnaires concernés et aux propriétaires de véhicules concernés au plus tard le 30 septembre.

11. CODE D'IDENTIFICATION INTERNE DE JAYCO POUR CE RAPPEL : 9903664

Préparé par : Daniel Swihart

TÉLÉPHONE : (574) 825-5861 poste 1192



TITRE : Analyste de la conformité réglementaire, Jayco Corp.

APRÈS ACHÈVEMENT, POSTER OU TRANSMETTRE PAR TÉLÉCOPIE À L'ATTENTION DE :

Chef des rappels

Sécurité des véhicules automobiles

Transport Canada,

80 rue Noël

Gatineau (Québec) J8Z 0A1

Pour de plus amples renseignements :

Chef des rappels (M. Jeremy Hamilton) : 1-800-333-0510

Numéro de télécopieur de Transports Canada : 819-994-3372

Remarque : Des copies des avis destinés aux concessionnaires, aux propriétaires et de toute autre information liée à cette campagne doivent être envoyées à Transports Canada.

1UJNJCBU7T1HM4085
1JSNECBU4T1HM8120
1UJNJCBU7V1HK4051
1UJNJCBU9V1LK4053
1UJNJCBU5V1HM4055